

UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL  
ASSEMBLÉE UNIVERSITAIRE

Procès-verbal de la 0576<sup>e</sup> séance  
tenue le 22 février 2016 à 14 heures  
à la salle M-415 du Pavillon Roger-Gaudry

---

PRÉSENTS : le vice-recteur au développement académique et à la transformation institutionnelle : M. Gérard Boismenu, le vice-recteur aux ressources humaines et à la planification : M. Jean Charest, le vice-recteur aux finances et aux infrastructures : M. Éric Filteau; la vice-rectrice à la recherche, à la découverte, à la création et à l'innovation : Mme Marie-Josée Hébert, le vice-recteur aux affaires internationales, à la Francophonie, à la philanthropie et aux relations avec les diplômés : M. Guy Lefebvre; les doyens : M. Christian Blanchette, Mme Hélène Boisjoly, M. Michel Carrier, Mme Francine Ducharme, M. Pierre Fournier, M. Jean-François Gaudreault-DesBiens, Mme Lyne Lalonde, M. Gilles Lavigne, M. Paul Lewis, Mme Isabelle Panneton, Mme Louise Poirier; l'administratrice exerçant les fonctions de doyenne de la Faculté des études supérieures et postdoctorales : Mme Michèle Brochu, l'administrateur exerçant les fonctions de doyen de la Faculté de théologie et des sciences des religions : M. Jean-Marc Charron, l'administratrice exerçant les fonctions de doyenne de la Faculté des arts et des sciences : Mme Tania Saba; l'administrateur exerçant les fonctions de directeur du Département de kinésiologie : M. Jacques Gresset; le directeur général des bibliothèques : M. Richard Dumont; les représentants du corps professoral : M. Florin Amzica, M. Dominic Arsenault, M. Jean-Pierre Bonin, M. Pierre Bourgoïn, M. Adrian Burke, M. André Desrochers, Mme Josée Dubois, M. Carl Gagnon, M. Philippe Gauthier, M. Vincent Gautrais, M. Claude Giasson, Mme Marianne Kempeneers, Mme Suzanne Laberge, Mme Guylaine Le Dorze, Mme Nicole Leduc, Mme Solange Lefebvre, M. Amissi Manirabona, M. Laurence McFalls, M. Jean-Philippe Meloche, M. Stéphane Molotchnikoff, M. Serge Montplaisir, M. Antonio Nanci, M. Francis Perron, M. Michel Max Raynaud, Mme Sophie René De Cotret, M. Philippe R. Richard, M. Samir Saul, M. Rémy Sauvé, M. Sébastien Sauvé, M. François Schiettekatte, Mme Andrey Smargiassi, M. Luc Stafford, M. Mario Talajic, M. Éric Troncy, Mme Marion Vacheret, Mme Elvire Vaucher; les représentants du personnel enseignant : M. Éric Bellavance, Mme Line Castonguay, Mme Renée Delaquis, Mme Gisèle Fontaine, Mme Karine Fradet, M. Frédéric Kantorowski, M. Alain Lalonde, M. Najib Lairini, M. François Le Borgne, M. David Lewis, Mme Guylaine Messier, Mme France Nolin, Mme Ekaterina Piskunova, M. Jean-Guy Sylvestre; les représentants des étudiants : M. Yan Bertrand, Mme Fatine Kabbaj, Mme Frédérique Emmanuelle Lessard, Mme Andréanne St-Gelais, M. Denis Sylvain, Mme Annie-Claude Vanier; un membre nommé par le Conseil de l'Université : Mme Thérèse Cabana; les représentants du personnel : M. Nicolas Ghanty, M. Éric Romano; les représentants des cadres et professionnels : M. Pierre Ménard-Tremblay, Mme Danielle Morin; les observateurs : Mme Virginie Allard Caméus, Mme Kate Bazinet, M. Francis Beauchamp-Goyette, Mme Claire Benoît, Mme Marie-Claude Binette, M. Pierre Boissonette, Mme Geneviève Bouchard, M. Alain Charbonneau, Mme Isabelle Dufour, Mme France Filion, M. Michel Gervais, Mme Caroline Gravel, Mme Françoise Guay, Mme Sophie Langlois, Mme Florence Lebeau, M. Vincent-Carl Leriche, Mme Sylvie Normandeau, Mme Pascale Ouellet, Mme Chantal Pharand, M. Jean Renaud, Mme Emmanuelle Rouard, Mme Annie Sabourin, Mme Isabelle Shumanski.

ABSENTS : la vice-rectrice aux affaires étudiantes et aux études : Mme Louise Béliveau; les directeurs des écoles affiliées : M. Christophe Guy, M. Michel Patry; les représentants du corps professoral : M. Christian Baron, M. Yan Burelle, M. Arnaud Duhoux, Mme Trang Hoang, M. Christian Leduc, M. Jean Piché, Mme France Varin; un représentant du personnel enseignant : M. Jean Poiré; un représentant des corps professoral des écoles affiliées : M. Sofiane Achiche; les représentants des étudiants : M. Nicolas Bérubé, M. Nicolas Lavallée; un représentant du personnel : M. Mario Grégoire; les observateurs : Mme Flavie Côté, Mme Agnieszka Dobrzynska, Mme Michèle Glemaud, Mme Claude Mailhot, M. Matthew Nowakowski.

EXCUSÉS : le directeur de l'École d'optométrie : M. Christian Casanova; les représentants du corps professoral : Mme Leila Ben Amor, M. Karim Benyekhlef, M. Carl Bouchard, M. Michel Coutu, M. Jean-Sébastien Fallu, Mme Audrey Laplante, Mme Marie Marquis, M. Alain Moreau, M. Christian Nadeau, Mme Marie-Laurence Poiré, M. Jean-Luc Sénécal, M. Hugo Soudeyns, Mme Nathalie Trépanier, M. Jesús Vázquez-Abad, Mme Christina Zarowsky; un représentant des corps professoral des écoles affiliées : M. Jean Dansereau; un représentant des cadres et professionnels : M. Bruno Viens; les observateurs : M. Simon Carrier.

<u>PRÉSIDENT</u> :	M. Guy Breton, recteur
<u>PRÉSIDENTE DES DÉLIBÉRATIONS</u> :	Mme Claire Durand
<u>SECRÉTAIRE</u> :	M. Alexandre Chabot
<u>CHARGÉE DE COMITÉ</u> :	Mme Anne Mc Manus

---

## COMPOSITION DE L'ASSEMBLÉE UNIVERSITAIRE

### Nominations récentes

#### Membres nommés par les associations étudiantes accréditées

M. Yan Bertrand, FAÉCUM

### Fins de mandat (Démission)

#### Membres nommés par les associations étudiantes accréditées

M. François Thibault, FAÉCUM

### AVIS DE DÉCÈS

M. David J. Roy, mathématicien, philosophe et docteur en théologie, fondateur du premier Centre de bioéthique au Canada, à l'Institut de recherches cliniques de Montréal, récipiendaire des prestigieux titres d'Officier de l'Ordre du Canada et de l'Ordre du Québec en reconnaissance de son apport important au développement de la bioéthique et de l'éthique clinique au Québec et au Canada, décédé en janvier 2016.

Un employé d'un fournisseur de services est décédé le 19 février 2016 à la suite d'un accident de travail survenu sur le campus.

À l'invitation du recteur, M. Guy Breton, l'Assemblée observe une minute de silence.

---

#### AU-0576-1 **ORDRE DU JOUR** 2016-A0021-0576<sup>e</sup>-160

La présidente informe que le recteur et le secrétaire général devront quitter au plus tard à 16 h 20 en raison d'une réunion du Conseil de l'Université à 16 h 30.

M. Schiettekatte présente un point d'ordre relativement à la procédure de vote appliquée depuis l'implantation du système de votation électronique. Avant l'installation de ce système, les votes étaient pris à main levée, et lorsque le système électronique a été implanté, le résultat du vote avec le nom de chaque votant était affiché à l'écran, sauf dans les cas des scrutins et des votes secrets. Or depuis plus d'un an, cette liste nominative n'est plus affichée et plusieurs personnes avaient l'impression que l'Assemblée procédait « par défaut » à des votes secrets. Après information à ce sujet, il a été constaté que les votes ne sont pas programmés en mode secret, sauf dans les cas précités, et que la liste nominative des votes est enregistrée sur le logiciel et disponible. Il demande si l'on pourrait faire afficher les votes lorsqu'il s'agit d'un vote ouvert.

Le secrétaire général reconnaît que la situation décrite est exacte. Il confirme que l'Assemblée pourrait dès aujourd'hui revenir à l'affichage de la liste nominative des votes puisque les votes sont programmés en mode ouvert dans le système de votation, sauf dans les cas mentionnés.

La présidente des délibérations invite le porte-parole du Comité de l'ordre du jour à faire rapport. M. Claude Giasson présente les points inscrits à l'ordre du jour de la séance, arrêté en fonction des décisions du Comité, consignées au document **2016-A0021-0576<sup>e</sup>-160**.

L'ordre du jour adopté se présente ainsi :

A. POINTS STATUTAIRES

1. Ordre du jour
2. Adoption du procès-verbal de la 0575<sup>e</sup> séance tenue le 18 janvier 2016
3. Affaires découlant du procès-verbal
4. Correspondance
5. Période d'information
  - 5.1. Rapport du recteur
  - 5.2. Information provenant d'autres membres de l'Assemblée
6. Période de questions

B. POINTS PRIVILÉGIÉS

7. Comité de la planification : Agrément à la nomination d'un membre coopté
8. Comité de nomination de l'Assemblée universitaire : Recommandations relatives à la nomination d'un professeur sous octroi et d'un représentant des employés de la recherche au Comité de la recherche

C. AFFAIRES SOUMISES POUR ÉTUDE

9. Politique institutionnelle sur la probité intellectuelle en recherche (60.11) – modification
10. Transformation institutionnelle
11. Prochaine séance      Le 21 mars 2016, à 14 heures
12. Clôture de la séance

AU-0576-2      **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA 0575<sup>e</sup> SÉANCE TENUE LE 18 JANVIER 2016**

Après délibération, sur proposition dûment faite et appuyée,

l'Assemblée universitaire adopte le procès-verbal de la 0575<sup>e</sup> séance tenue le 18 janvier 2016, tel que présenté.

AU-0576-3      **AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL**

Le secrétaire général cède la parole au vice-recteur aux finances et aux infrastructures, M. Éric Filteau, pour un suivi au sujet d'une question de M. Ghanty relative à l'équilibre budgétaire des Services alimentaires.

M. Filteau indique qu'après vérification, un léger surplus de 10 000 \$ effectif sur l'ensemble des opérations a été constaté.

M. McFalls demande un suivi relativement aux questions qu'il avait soulevées à la séance précédente au sujet du projet de transformation institutionnelle, mentionnées au dernier paragraphe de la page 12 du procès-verbal.

Le vice-recteur au développement académique et à la transformation institutionnelle, M. Boismenu, informe d'abord de l'initiative prise par les doyens de former deux groupes de travail : un regroupant les doyens des facultés du domaine de la santé au sens large, et un autre formé des doyens des autres facultés. Le vice-recteur a assisté aux réunions qu'ils ont tenues. Pour ce qui est des notions d'école, pôle, ou famille, elles ont été évoquées dans le cadre des démarches exploratoires qui ont eu cours l'automne dernier, mais n'ont jamais été opérationnalisées. Au terme de cette période exploratoire, aucune de ces notions n'a été retenue. Les doyens ont déposé en janvier une réflexion dans laquelle ils ont retenu l'interdisciplinarité comme étant une qualité dans le fonctionnement de l'Université, sans aller plus loin dans l'opérationnalisation de cette idée. Sur la question du mandat, il rappelle que le recteur a annoncé une réflexion sur l'avenir de l'UdeM lors du renouvellement de son mandat en juin dernier, et qu'il a désigné des membres de son cabinet pour contribuer à cette réflexion. Le mandat vient du Conseil au sens où ce dernier a nommé les membres de la direction de l'Université sur proposition du recteur.

Se reportant au document (2015-A0021-0574e-145) relatif à la notion de déficit évoquée précédemment par M. Filteau, M. Ghanty se dit étonné qu'un déficit puisse se transformer en surplus et doute que cela n'affecte pas les états financiers. Il demande à ce qu'une ventilation plus fine soit fournie.

M. Filteau fait remarquer que 10 000 \$ sur l'ensemble du budget de l'Université ne représente pas une somme significative. Par ailleurs, il estime que les informations financières détaillées des dépenses des unités ne sont pas du ressort de l'Assemblée universitaire.

AU-0576-4      **CORRESPONDANCE**  
2016-A0021-0576<sup>p</sup>-166

Le secrétaire général signale qu'une correspondance de M. Jean Portugais, président du SGPUM, a été transmise aux membres de l'Assemblée.

À la suggestion de M. Burke, la lettre est affichée sur les écrans, et le secrétaire général donne lecture des points saillants comme suit : « Le SGPUM n'entérine pas la démarche de transformation institutionnelle présentée par le rectorat de l'Université de Montréal et réitère qu'il entend se prévaloir de la convention collective signée le 31 mars 2015, notamment des clauses DG 1.01 et DG 1.03 [citées dans la lettre]. Plusieurs raisons amènent à cette prise de position :

« 1. La démarche est contraire à la convention collective en vigueur.

« 2. Toute démarche visant à étudier le rôle et la place de l'Université de Montréal dans la société d'aujourd'hui doit être collégiale, transparente, rigoureuse et posée.

« 3. Le SGPUM dénonce la précipitation et l'urgence non justifiée de la démarche promue par le recteur, son vice-recteur et la direction de l'Université, ainsi que le manque d'analyse, de réflexion et de rigueur de la démarche.

« 4. Le SGPUM annonce qu'il proposera une autre démarche de changement pour l'Université de Montréal, après consultation de ses membres. »

M. Burke demande si le recteur ou le vice-recteur ont eu le temps de lire la lettre et s'ils ont des commentaires sur les quatre points cités.

La présidente des délibérations avise que le point correspondance n'est pas sujet à discussion, cependant, le recteur pourra aborder ce point dans le cadre de son rapport ou encore il sera possible à M. Burke de présenter une question à ce sujet dans le cadre de la période de questions.

## AU-0576-5 **PÉRIODE D'INFORMATION**

### AU-0576-5.1 **RAPPORT DU RECTEUR**

Le recteur relate les principaux faits saillants de la période écoulée depuis la dernière réunion de l'Assemblée universitaire.

Le 20 janvier avait lieu une activité d'accueil des nouveaux étudiants dans le cadre d'une séance de patinage au CEPSUM, en présence du recteur.

Le 21 janvier, le recteur a assisté au vernissage de l'Exposition Provencher – Roy, au Centre d'exposition de l'UdeM, à la Faculté de l'aménagement, en compagnie du doyen, Paul Lewis. Une exposition qui mettait en valeur le succès de nos diplômés. Le recteur souligne l'engagement de cette firme qui est un milieu de stages et offre des bourses aux étudiants.

Le 27 janvier, en compagnie de la vice-rectrice Louise Béliveau et de quelques membres de la direction, le recteur a pris part à une rencontre avec les directeurs généraux et les directeurs de l'enseignement des collèges de Laval, des Laurentides et de Lanaudière. Ces rencontres sont génératrices de liens et de projets entre les collèges et l'UdeM pour divers programmes.

Le 29 janvier avait lieu, à l'Université de Montréal, une table ronde intitulée « La francophonie économique: utopie ou réalité? », avec la participation de l'ancien premier ministre, Jean Charest, de plusieurs acteurs de la Francophonie, Jean-Louis Roy et Clément Duhaime, et Ousmane Paye, ambassadeur au Canada du Sénégal. Un événement organisé par le Bureau de valorisation de la langue française et de la Francophonie de l'Université de Montréal, en collaboration avec le Centre d'études et de recherches internationales de l'UdeM (CÉRIUM) et le Centre de la francophonie des Amériques.

Le 9 février, le recteur était invité à une rencontre du maire de Montréal avec les recteurs et les chefs d'établissements et le nouveau responsable de l'enseignement postsecondaire pour le Ville de Montréal, M. Richard Deschamps. Cette table inclut également des représentants des collèges.

Le recteur évoque ensuite la poursuite de ses rencontres avec divers ministres au sujet du dossier du campus Outremont, dont une rencontre, le 10 février, avec Pierre Paradis, ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation, sur ce dossier, ainsi que pour des discussions au sujet de sources alternatives de financement pour le CHUV.

Le 12 février, le recteur a eu une rencontre avec Mme Dominique Anglade, ministre de l'Économie, de la Science et de l'Innovation et ministre responsable de la Stratégie numérique, en compagnie de la vice-rectrice à la recherche, Marie-Josée Hébert, au sujet du projet Outremont et d'autres dossiers d'importance pour l'UdeM.

Sur le plan des médias, le 13 février, le recteur a publié une lettre d'opinion dans *La Presse* intitulée « Pas d'innovation sans universités », dans laquelle il mettait de l'avant la nécessité de la prospection de la connaissance.

Le 15 février, l'Université recevait Marc Garneau, ministre des Transports au nom de sa collègue Kristy Duncan, ministre des Sciences, pour annoncer un investissement de 30 M\$ pour la recherche à l'Université de Montréal, dont 14 Chaires de recherche du Canada. Le recteur mentionne qu'un plan d'action est en préparation, avec la vice-rectrice responsable de la recherche, afin de mieux faire connaître l'UdeM auprès du gouvernement fédéral.

Le 17 février, le recteur a pris part à une rencontre d'échanges avec les directeurs de départements, les vice-doyens et les secrétaires de facultés, pour discuter du contexte et de l'esprit entourant l'évolution de l'exercice de transformation institutionnelle.

Le même jour, il a pris part à une activité de reconnaissance et de mobilisation des personnels de l'UdeM sous le thème « Votre don ira loin », dans le cadre de la grande campagne interne. Il souligne qu'au fil des ans les employés de l'Université ainsi que les retraités ont contribué pour 12 M\$ aux grandes campagnes. Il incite tous les membres à s'impliquer dans la campagne interne en cours.

Le recteur termine son rapport avec un commentaire au sujet de la lettre du président du SGPUM, déposée en correspondance. Il relève que la lettre évoque les relations de travail et la convention collective, et souligne que l'Assemblée universitaire n'est pas le lieu pour discuter de ces questions. Le vice-recteur aux ressources humaines fera le suivi sur ce sujet. Enfin, il réaffirme que l'exercice de transformation institutionnelle ne touchera en aucune façon aux conditions de travail.

La liste des honneurs est consignée au procès-verbal. Les membres de la communauté universitaire qui ont été honorés au cours des dernières semaines sont :

**Maxime Montembeault**, étudiant au doctorat en psychologie à l'Université de Montréal, est le lauréat de janvier du Fonds de recherche du Québec – Santé pour son article « Altered Gray Matter Structural Covariance Networks in Early Stages of Alzheimer's Disease » paru dans le journal *Cerebral Cortex*.

L'économiste **Marcel Boyer** a été nommé officier de l'Ordre du Canada.

Le projet pédagogique et de recherche *The Invisible Houses*, dirigé par **Gonzalo Lizarralde**, professeur agrégé à l'École d'architecture de la Faculté de l'aménagement, a reçu le ACSA/AIA Housing Design Education Award - Excellence in Housing Education pour l'année 2016.

L'architecte **Phyllis Lambert**, professeure associée à l'École d'architecture de la Faculté de l'aménagement, est lauréate du prix Wolf 2016 pour les Arts.

Trois professeurs de la Faculté de médecine sont lauréats des prix d'excellence 2015 décernés par le Centre de recherche du CHUM :

**Paul Hébert**, Prix d'excellence de carrière ;

**Andrés Finzi**, Prix d'excellence du jeune chercheur ;

**Karl Fernandes**, Prix d'excellence – découverte de l'année.

Le mandat de **Gérard Boismenu**, professeur au Département de science politique et vice-recteur au développement académique et à la transformation institutionnelle de l'Université de Montréal, vient d'être renouvelé à titre de membre du Conseil scientifique de l'Institut des Amériques.

Plusieurs membres de la communauté de l'Université de Montréal, dont plusieurs de la Faculté de musique, sont lauréats des prix Opus, décernés au gala annuel du Conseil québécois de la musique :

**Frédéric Alarie**, chargé de cours en contrebasse, *Prix Concert de l'année – régions*. Rimouski Jazz Suite (Trio Lorraine Desmarais), Festival de jazz de Rimouski, 2 septembre 2015.

**Denis Bluteau**, chargé de cours en flûte traversière. *Prix Disque de l'année – musiques classique, romantique, postromantique, impressionniste*. Entre les Lumières et la Révolution, Orchestre symphonique de Montréal, Kent Nagano, ANALEKTA.

**Yannick Chênevert**, chargé de cours en contrebasse. *Prix Concert de l'année – musiques classique, romantique, postromantique, impressionniste*. Concert Marie-Nicole Lemieux, contralto, I Musici de Montréal, Prélude à la nuit, Domaine Forget, 4 juillet 2015.

**Frédéric Léotar**, chargé de cours en ethnomusicologie. *Prix Livre de l'année*, pour le livre « La steppe musicienne », Vrin, 2014.

**Mathieu Lussier**, professeur adjoint en basson. *Prix rayonnement à l'étranger*, avec Les Violons du Roy.

**André Moisan**, professeur agrégé en clarinette. *Prix Disque de l'année – musiques classique, romantique, postromantique, impressionniste*, pour « Entre les Lumières et la Révolution », Orchestre symphonique de Montréal, Kent Nagano, ANALEKTA.

**Jean-Marc Bouchard**, chargé de cours en saxophone. *Prix Concert de l'année – musique actuelle, électroacoustique*. J'm'en sax!, Quasar, quatuor de saxophones, 7 mai 2015.

**Jacqueline Desmarais**, docteure honoris causa de l'UdeM – 2011. *Prix Hommage*.

Deux étudiants de la communauté de l'Université de Montréal sont les gagnants pour le mois de février du concours Étudiants-chercheurs étoiles des Fonds de recherche du Québec :

**Valérie Courchesne**, étudiante au doctorat en psychologie à l'UdeM, est la lauréate du Fonds de recherche du Québec – Santé pour son article «Autistic children at risk of being underestimated: school-based pilot study of a strength-informed assessment», publié dans le journal *Molecular Autism*.

**Benjamin De Leener**, étudiant au doctorat en génie biomédical à Polytechnique Montréal, est le lauréat du Fonds de recherche du Québec – Nature et technologies pour son article «Automatic segmentation of the spinal cord and spinal canal coupled with vertebral labeling», paru dans le journal *IEEE Transactions on Medical Imaging*.

Le **Dr Pascal-André Vendittoli**, professeur au Département de chirurgie de la Faculté de médecine, chirurgien orthopédiste et clinicien-chercheur FRQS à l'Hôpital Maisonneuve-Rosemont, est le récipiendaire du prix Édouard Samson 2015, la récompense la plus prestigieuse remise par la Fondation canadienne d'orthopédie.

Pour une seconde année consécutive, **l'Université de Montréal** se place dans le groupe des 30 meilleurs employeurs de Montréal, selon un classement constitué par la firme Mediacorp Canada.

AU-0576-5.2 INFORMATION PROVENANT D'AUTRES MEMBRES DE L'ASSEMBLÉE

Aucun membre n'a d'information à soumettre.

AU-0576-6 PÉRIODE DE QUESTIONS

M. Molotchnikoff demande au recteur si la direction s'est interrogée sur la pertinence que l'UdeM occupe les bâtiments de l'hôpital Hôtel-Dieu, qui seront laissés vacants dans le contexte de son déménagement au CHUM.

Le recteur indique que l'UdeM s'est manifestée à ce sujet, il y a deux ans, pour la localisation de l'ESPUM. Une offre d'intérêt a été faite au gouvernement pour l'occupation d'un espace dans ce bâtiment appartenant au ministère de la Santé et des Services sociaux. L'UdeM avait notamment fait valoir un élément historique, à savoir que la santé publique s'inscrit dans la continuité de l'œuvre de Jeanne Mance. Une enveloppe de 2 M\$ avait été autorisée sous le gouvernement Marois pour une étude de faisabilité; cependant, cette enveloppe n'a pas été dépensée, plusieurs ministères étant concernés par ce bâtiment. L'intérêt de l'UdeM est toujours manifesté.

M. Molotchnikoff indique qu'il souhaiterait que l'UdeM investisse la totalité de l'espace, et non seulement un local.

Le recteur indique que l'UdeM n'a pas besoin d'investir la totalité, sans compter que ce vieux bâtiment ne rencontre pas les normes requises pour certaines activités de l'Université. Il évoque d'autre part les besoins d'organismes sociaux sanitaires pour des espaces; à cet égard, le recteur avait émis l'idée de créer un lieu de regroupement, qui pourrait s'appeler *Carrefour santé société Jeanne-Mance*, qui favoriserait une mixité du domaine de la santé et des activités à caractère social.

Mme St-Gelais présente une question au sujet de la possible déréglementation des droits de scolarité des étudiants étrangers, évoquée récemment dans les médias, qui aurait pour effet de créer une dichotomie dans le financement des universités francophones et anglophones. Elle demande si le recteur serait opposé à cette déréglementation advenant qu'une telle mesure soit proposée dans le prochain budget du gouvernement.

Le recteur rappelle l'inquiétude qu'il a exprimée au sujet de cette déréglementation qui ne serait pas à l'avantage de l'UdeM. Il est d'avis que cela pourrait induire une distorsion importante au plan financier entre les universités. Il évoque à cet égard l'exemple de la déréglementation faite il y a plusieurs années dans le domaine du génie, notamment, qui avait eu pour effet de favoriser l'Université McGill par rapport à Concordia. Il dit suivre de près cette question.

M. Schiettekatte évoque des articles parus récemment au sujet de l'annonce de nouvelles chaires de recherche à l'UdeM et de la reconduction, par le gouvernement fédéral, du programme des chaires de recherche. Il demande à la vice-rectrice responsable de la recherche quelle position défend le vice-rectorat à la recherche et l'UdeM auprès du gouvernement fédéral en ce qui concerne l'ensemble des programmes créés sous le gouvernement précédent, qui font en sorte que certaines personnes sont entièrement financées et d'autres aucunement, par rapport à un système de financement graduel comme le programme *Découverte* du CRSNG. Est-ce que l'UdeM appuie l'état des programmes actuels ou si elle appuie davantage les programmes plus graduels de type *Découverte*? Et quelle est sa position par rapport à la multiplicité des programmes?

La vice-rectrice à la recherche, à la découverte, à la création et à l'innovation, Mme Marie-Josée Hébert, indique que l'UdeM et le vice-rectorat à la recherche appuient l'émergence de l'excellence en recherche basée sur les meilleures pratiques et sur la liberté académique qui permet cette excellence. Cette excellence en recherche est également le fruit de la capacité des chercheurs à collaborer ensemble et à avoir une portée innovante qui aura un impact à l'extérieur de la sphère locale, et parfois en dehors de leur discipline. Elle évoque plusieurs éléments de contexte reliés au désinvestissement au cours des dernières années, associés à un changement de l'environnement et des approches en matière de subventions, ou encore à un intérêt de certains organismes pour soutenir des priorités stratégiques qui, au fil du temps, ont débalancé le système. Elle fait état de la réflexion actuelle qui a cours parmi les grandes universités de recherche canadiennes pour évaluer comment appuyer une recherche innovante et pertinente qui ne soit pas limitée à la recherche appliquée. Des représentations sont faites, tant au niveau provincial que fédéral, pour un réinvestissement en recherche qui s'inscrit dans une politique de reconnaissance de la valeur du développement des nouvelles connaissances au Canada et à l'international.



En complémentaire, M. Schiettekatte désire savoir quelle est la position sur les programmes ciblés, comme les superchaires et les chaires qui ne financent entièrement que certaines personnes et pas du tout les autres.

Mme Hébert indique qu'une réflexion est en cours au sujet des orientations, notamment au Comité de la recherche, dans le cadre duquel elle avait mentionné la nécessité de favoriser la recherche la plus porteuse et pertinente. Elle réémet que des positionnements stratégiques qui ne relèvent pas d'une thématique transversale, mais qui reflètent un élément très précis n'apparaissent pas comme la manière la plus porteuse pour développer la recherche pour l'UdeM. Les orientations stratégiques doivent valoriser le travail en collaboration de manière à avoir un potentiel de création, d'innovation et de pertinence plus grand, et doivent démontrer notre rôle pour générer, mobiliser et transmettre les connaissances à l'ensemble de la société. Il faut faire valoir les caractéristiques de l'UdeM et la valeur du savoir que l'on développe et le positionner dans sa pertinence globale tant au niveau local, que national ou international.

M. McFalls indique que les pistes cyclables sur le campus sont à contresens, faisant en sorte que l'on doit rouler à contresens ou faire des détours importants pour aller d'un pavillon à l'autre. Il demande s'il serait possible de demander à la Ville de Montréal de revoir les pistes cyclables autour du campus pour encourager le transport actif.

M. Filteau dit trouver l'idée intéressante et prend note de la suggestion. Cette question pourra être abordée dans le cadre des discussions avec la Ville au sujet du plan d'aménagement du campus.

Le recteur ajoute qu'il s'agit d'une bonne idée qui s'inscrit dans la démarche institutionnelle de développement durable, mais il signale que cette question doit faire l'objet d'une entente avec deux arrondissements, soit Côte-des-Neiges et Outremont.

Revenant sur la question de la liste nominative des votes soulevée précédemment, M. Troncy demande s'il est possible de savoir qui a potentiellement accès aux résultats des votes de l'Assemblée universitaire.

Le secrétaire général répond que ce sont tous les membres de l'Assemblée qui en font la demande.

M. McFalls demande que le secrétaire général dévoile les résultats de tous les votes depuis un an.

Le secrétaire général évoque la lourdeur et le temps requis et se questionne sur la plus-value d'une telle démarche.

M. McFalls affirme qu'à son avis, plusieurs membres seraient intéressés par cette information.

Le recteur doute qu'il soit approprié de diffuser cette information de façon rétrospective, alors que les gens croyaient s'exprimer dans un vote secret. Par contre, pour les votes à venir, les résultats seront affichés.

La présidente des délibérations suggère qu'il est possible de faire une requête en accès à l'information qui sera traitée selon ces modalités. En l'absence d'autres questions, la présidente des délibérations invite l'Assemblée à aborder le point suivant.

AU-0576-7 **COMITÉ DE LA PLANIFICATION : AGRÉMENT À LA NOMINATION D'UN MEMBRE COOPTÉ**  
2016-A0021-0576<sup>e</sup>-161

Le secrétaire général présente la recommandation du Comité de la planification relative à la cooptation d'un membre à ce comité, laquelle doit recevoir l'agrément de l'Assemblée universitaire et du Conseil de l'Université.

Après délibération, sur proposition dûment faite et appuyée,

l'Assemblée universitaire donne son agrément à la nomination par cooptation de M. Gilles Trudeau, professeur titulaire à la Faculté de droit, comme membre du Comité de la planification, pour un mandat échéant le 31 mai 2019.

AU-0576-8 **COMITÉ DE NOMINATION DE L'ASSEMBLÉE UNIVERSITAIRE : RECOMMANDATIONS RELATIVES À LA NOMINATION D'UN PROFESSEUR SOUS OCTROI ET D'UN REPRÉSENTANT DES EMPLOYÉS DE LA RECHERCHE AU COMITÉ DE LA RECHERCHE**  
2016-A0021-0576<sup>e</sup>-162, 2016-A0021-0576<sup>e</sup>-163

À l'invitation de la présidente des délibérations, le président du Comité de nomination de l'Assemblée universitaire (CNAU), M. Jean Charest, présente les recommandations relatives à la nomination de deux membres au Comité de la recherche, consignée au document **2016-A0021-0576-163**

M. Saul remarque que les deux personnes proposées proviennent du même département et s'informe à savoir s'il y a un critère à cet égard, soit éliminatoire ou neutre.

M. Charest répond que c'est neutre.

Après délibération, sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,

l'Assemblée universitaire nomme au Comité de la recherche pour un mandat de trois ans échéant le 31 mai 2019 :

- M. Vincent Jacquemet, professeur sous octroi agrégé au Département de physiologie moléculaire et intégrative de la Faculté de médecine, comme professeur sous octroi;
- M. Pierre Bissonnette, agent de recherche au Département de physiologie moléculaire et intégrative de la Faculté de médecine, comme représentant des employés de la recherche.

AU-0576-9 **POLITIQUE INSTITUTIONNELLE SUR LA PROBITÉ INTELLECTUELLE EN RECHERCHE (60.11) – MODIFICATION**  
2016-A0021-0575<sup>e</sup>-157, 157.1 amendé, 157.2 amendé et 157.3

À l'invitation de la présidente des délibérations, la vice-rectrice à la recherche, à la découverte, à la création et à l'innovation, Mme Marie-Josée Hébert, présente une mise en contexte et la modification proposée à la Politique institutionnelle sur la probité intellectuelle en recherche, consignées aux documents 2015-A00210-0575<sup>e</sup>-157, 157.1 à 157.3, reçus par les membres. La modification porte sur la notion d'intention introduite par l'Assemblée universitaire à sa séance d'octobre 2015. Après

vérification, il a été constaté que l'endroit où cette notion avait été insérée est en porte-à-faux avec la politique des FRQ et du gouvernement fédéral. La modification proposée vise donc à corriger cette situation. Enfin, elle rappelle qu'il est prévu que la politique institutionnelle sera révisée pour en faire une politique responsable en recherche. Donc la présente politique est un outil provisoire qui permet à l'Université, dans l'intervalle, d'être en conformité avec les énoncés des organismes subventionnaires.

M. Schiettekatte précise que la modification à l'étude ne porte que sur la notion d'intentionnalité. L'ajout sous la forme proposée par l'Assemblée à une séance antérieure n'a pas reçu l'aval du Conseil ni des FRQ. Il souligne que la modification proposée en l'occurrence, soit la phrase : « La notion d'intention, lorsque démontrable, peut ainsi s'avérer pertinente dans l'évaluation des allégations de manquement à la conduite responsable » (document 157.2, page 3, dernière phrase du premier paragraphe), est directement issue d'un document des FRQ et, de ce fait, il avait été jugé qu'elle serait acceptable pour les FRQ. Par ailleurs, il relève que la convention collective prévoit, du moins pour les professeurs sous octroi, que c'est à l'Université de démontrer qu'il y a faute; et donc que le fardeau de la preuve est du côté de l'employeur et non de la personne visée par des allégations. Or, à son avis, la phrase précitée laisse entendre qu'il n'est pas vraiment nécessaire de démontrer l'intentionnalité, ce qui lui semble aller à l'encontre du principe de l'obligation faite à l'employeur de démontrer l'intention. Il propose un amendement amical qui est à l'effet de supprimer de ladite phrase les mots « lorsque démontrable ». La proposition est appuyée.

Mme Hébert observe qu'il n'est pas spécifié dans cet énoncé à qui il incombe de démontrer l'intention, et, par conséquent, que l'on ne peut conclure que cela revient nécessairement à la personne visée par de possibles manquements. Ceci dit, comme l'amendement proposé ne dénature pas fondamentalement le message, elle se dit d'accord avec la proposition.

La présidente note que la vice-rectrice ayant accepté l'amendement, celui-ci est considéré comme intégré à la proposition.

Aucune intervention n'étant présentée et le vote n'étant pas demandé, la proposition de modification de la politique institutionnelle sur la probité en recherche est adoptée telle qu'amendée.

Après délibération, sur proposition dûment faite et appuyée,

l'Assemblée universitaire approuve les modifications à la Politique institutionnelle sur la probité intellectuelle en recherche (60.11), apparaissant aux documents **2016-A0021-0575<sup>e</sup>-157.1 et 157.2 amendés** en séance, et recommande au Conseil de l'Université son adoption.

AAU-0576-10 **TRANSFORMATION INSTITUTIONNELLE**  
2016-A0021-0576<sup>e</sup>-164, 2016-A0021-0576<sup>e</sup>-164 amendé  
2016-A0021-0576<sup>e</sup>-164.1, 2016-A0021-0576<sup>e</sup>-165

M. Molotchnikoff demande à la présidente des délibération que l'intervention de M. Boismenu s'inscrive dans le cadre d'un comité plénier pour permettre aux membres de présenter des commentaires.

La présidente des délibérations suggère de recevoir d'abord l'information du vice-recteur et qu'ensuite M. Molotchnikoff présente sa proposition de comité plénier. M. Molotchnikoff se dit d'accord.

Le vice-recteur au développement académique et à la transformation institutionnelle, M. Gérard Boismenu, fait rapport sur les travaux et réalisations survenus depuis la dernière séance de l'Assemblée universitaire. Les membres de l'Assemblée universitaire ont reçu la semaine dernière deux documents relatifs à la consultation, soit le *Guide de réflexion* (document 2016-A0021-0576<sup>e</sup>-164) et le sondage destiné aux employés dans le cadre de la consultation (document 2016-A0021-0576<sup>e</sup>-164.1).

Une nouvelle version du *Guide de réflexion* (document 2016-A0021-0576<sup>e</sup>-164 amendé) a été transmise ce matin, une figure ayant été ajoutée, à la page 9, pour faire état de la contribution des chargés de cours à l'enseignement à l'UdeM. Ce guide a été déposé sur le site Web Transformation et le sondage a été transmis par courriel à l'ensemble des employés la semaine dernière. L'ensemble des mécanismes de consultation ont été déployés et se poursuivront jusqu'en avril. Le rapport synthèse des points de vue exprimés au cours de toutes les activités de consultation sera rédigé par l'Institut du Nouveau Monde (INM) et le vice-recteur suggère que son directeur, M. Michel Venne, soit invité à présenter ce rapport à l'Assemblée universitaire. En terminant, il se dit heureux des réactions reçues à ce jour sur cette démarche.

La présidente des délibérations tient à préciser que sa contribution au sondage, mentionnée par le vice-recteur, a porté strictement sur la dimension scientifique, sur l'ordre et la forme des questions, et aucunement sur le contenu.

M. Molotchnikoff propose que l'Assemblée se forme en comité plénier. La proposition est appuyée.

Le vote n'étant pas demandé, l'Assemblée se transforme en comité plénier. Les membres sont invités à présenter leurs commentaires.

M. Molotchnikoff déplore ne pas avoir vu l'élan nouveau qu'il espérait dans le *Guide de réflexion - Construire l'avenir ensemble*; à son avis, le même discours aurait pu être fait il y a 30 ans. Il croit qu'il est nécessaire d'apporter des changements à la structure universitaire actuelle basée sur des divisions disciplinaires selon le modèle classique. Prenant en exemple les sciences biologiques et le développement durable, il explique que la recherche a atteint les limites des disciplines dans de multiples secteurs du savoir, et que les apports des disciplines complémentaires sont nécessaires pour progresser. Il déplore au passage qu'une telle approche n'ait pas été adoptée pour les neurosciences, qui, il y a trois ans, ont été cloîtrées comme discipline à part au sein de la Faculté de médecine. Donc il aurait souhaité que l'on propose une vision de l'université qui réponde à ce besoin d'avoir des carrefours de connaissances et qui permette de sortir des facultés et des départements traditionnels. Par exemple une structure qui aurait pour base la fusion ou l'association de diverses disciplines. Il dit craindre que l'on envisage plutôt des aménagements des disciplines traditionnelles avec des frontières et des cloîtres. Il tient à souligner que les professeurs sont en général favorables à des transformations à l'université, mais que cela doit se faire avec eux pour avoir leur adhésion. Enfin, sur le plan financier, il observe que l'UdeM ne bénéficie pas des ressources matérielles de Polytechnique et de HEC, ce qui n'est pas le cas des universités Laval, Sherbrooke et McGill, par exemple.

Afin de permettre au plus grand nombre de s'exprimer, la présidente des délibérations demande aux membres de présenter leurs interventions de manière concise. En réponse à M. Boismenu qui demande à pouvoir répondre à l'intervention de M. Molotchnikoff, la présidente des délibérations, voulant éviter de susciter les dialogues, indique qu'il aura la possibilité de répondre à tous les commentaires à la fin des interventions.

En tant que doyen de la Faculté de l'éducation permanente (FEP), M. Blanchette dit avoir été très surpris que le regard qui est porté sur l'université, dans le *Guide de réflexion*, soit orienté vers la discipline et la répartition du corps professoral comme élément clé de la représentation universitaire. Il considère que le cadre de réflexion proposé est mal adapté à la FEP qui, pourtant, présente un modèle transdisciplinaire intéressant pour l'université et la réflexion en cours. D'autre part, il dit avoir été interpellé par l'exclusion des étudiants et des chargés de cours de la FEP dans la présentation initiale (*Guide de réflexion*), élément qui a été corrigé dans la nouvelle version soumise. Pour sa part, il aurait centré le document autour de l'étudiant et aurait mis de l'avant une vision plus inclusive des chargés de cours dans la mission universitaire. Ces derniers ont une fonction extrêmement importante dans les programmes professionnels et professionnalisant, caractérisés notamment par le lien avec les milieux et une expérience pratique. Il aimerait savoir si la nouvelle version du *Guide de réflexion* sera distribuée aux personnes qui ont reçu la version précédente. Il suggère un changement additionnel à la page 8 du *Guide de réflexion*, sous le diagramme qui présente la répartition du corps professoral, qui serait à l'effet

d'ajouter à la suite de chercheurs de réputation internationale « ainsi que par 2500 chargés de cours repartis entre 14 facultés, une école et un département ». Considérant que le monde change, notamment en regard du nouveau profil d'étudiant, des nouvelles attentes, et que l'université est à un carrefour, il estime extrêmement importante la réflexion sur la transformation institutionnelle. Ce nouveau profil, ces nouvelles attentes, c'est la FEP depuis 42 ans, déclare-t-il. Cela étant, il considère extrêmement pertinent que la FEP apparaisse à l'intérieur des documents et de cette réflexion.

M. Kantorowski dit partager le commentaire de M. Blanchette. Il mentionne que la première version du *Guide de réflexion* a suscité une onde de choc parmi les chargés de cours. Il se dit heureux que la correction ait été faite rapidement et qu'une deuxième version ait été transmise. Il tient à souligner l'importance de la question de l'éducation permanente et du rôle et de la contribution des chargés des cours au sein de l'université dans le cadre de l'actuel processus de réflexion collective, constatant que certaines personnes ont une connaissance et une compréhension de la contribution des chargés de cours qui est tronquée et incomplète. Il fait état des contributions et des activités variées des chargés de cours (enseignement, ateliers, responsabilité de cliniques, supervision de stages, etc.) qui toutes font partie de l'identité et de l'atteinte de la mission de l'université; et de leurs situations professionnelles très diverses (enseignant à temps plein, temps partiel, personne ayant un travail professionnel en dehors de l'université, étudiants, etc.). Considérant ceci, il estime qu'il ne pourra pas y avoir de transformation institutionnelle sans la collaboration des chargés de cours.

En tant qu'étudiant de la FEP, M. Sylvain dit partager tout à fait les propos tenus par M. Blanchette, ainsi que le point de vue exprimé par le président du syndicat de chargés de cours, M. Kantorowski. Il souligne la qualité et la compétence des chargés de cours de la FEP, mentionnant les exigences de qualifications élevées (doctorat et cinq ans d'expérience sur le marché du travail) et les résultats de multiples sondages menés par l'AGEEFEP auprès des étudiants de la FEP, et tient à assurer la communauté universitaire de la grande satisfaction à l'égard de l'enseignement qui est prodigué par les chargés de cours et également des services qui sont adaptés aux besoins particuliers des étudiants par cette faculté. Il fait part de la déception qu'avait suscitée la première version du *Guide de réflexion* qui excluait les étudiants de la FEP et cette faculté, mais se dit heureux que la situation ait été corrigée en les incluant dans la démarche et le débat. Il dit souhaiter cependant que la deuxième version du document soit transmise aux étudiants et au personnel. Par ailleurs, il demande qu'un forum puisse se tenir le soir afin que les étudiants et chargés de cours de cette faculté, qui dans la grande majorité des cas travaillent le jour, puissent y participer. Il est également demandé qu'il y ait des kiosques en soirée. Enfin, il pense qu'il faut s'assurer que l'ensemble des personnels et des étudiants puissent être représentés sur le panel. En terminant, il désire savoir quelle méthodologie sera utilisée pour choisir les 20 membres du panel et s'assurer d'une telle représentativité de la communauté.

Mme Piskunova exprime son accord avec les propos émis par M. Blanchette. Elle fait part de sa profonde incompréhension face à la façon dont les chargés de cours sont considérés, évoquant plusieurs passages du guide, par exemple à la page 8, où les chargés de cours sont assimilés au groupe des surnuméraires. Dans ce contexte, elle se demande si l'université, où elle travaille et s'investit, considérera son opinion concernant la transformation institutionnelle dans le cadre de la démarche en cours. Elle remercie pour la correction apportée au document, mais se demande s'il s'agit d'une correction de forme, ou si l'on réalise que l'on s'est trompé et que l'on corrige l'erreur.

M. Schiettekatte constate que l'université veut s'engager dans un processus de planification. Or, selon lui, un tel processus devrait impliquer que chaque unité s'interroge sur sa vision et ses objectifs, par exemple sur un horizon de 10 ou 20 ans. Il estime qu'une véritable opération de planification ne se fait pas en trois ou quatre mois, mais requiert un à deux ans de réflexion collégiale. Il demande au vice-recteur Boismenu en quoi un sondage d'opinion et les forums proposés permettront de générer le contenu en vue du projet de transformation. Il convient de la nécessité d'agir, mais estime qu'il aurait fallu procéder à un exercice de planification en bonne et due forme.

M. McFalls exprime son inquiétude en regard du processus de consultation qu'il considère être une opération de communication et non pas vraiment une opération de collecte d'idées. Il évoque un mandat du Conseil concernant certaines opérations de consultation auprès des cadres et des

doyens, et des rapports rédigés par ces derniers qu'il ne retrouve pas sur le site *Transformation*; qui est censé être un forum de débats où les idées devraient être présentées. Il se questionne également au sujet du sondage dont les questions, à son avis, vont dans toutes les directions, et peuvent être interprétées de diverses manières. Il attend encore un diagnostic de la situation. Dans ce contexte, il se dit perplexe en regard du calendrier présenté, notamment que des principes de restructuration puissent être présentés d'ici deux mois.

Mme Kempeneers soulève qu'un des problèmes majeurs de ce projet provient d'une confusion entre les objectifs académiques et les objectifs de gouvernance. Elle présente plusieurs exemples à cet égard, en se référant au document 2016-A0021-0576<sup>e</sup> amendé, point 2.3, à la page 17. Elle cite d'abord un passage qui évoque la démarche prise par l'Université pour favoriser l'interdisciplinarité, avec la création de la FAS en 1972, et un projet similaire pour le secteur de la santé, dont le texte dit que ce projet est resté lettre morte. Elle demande au vice-recteur si ce projet resté lettre morte concerne le secteur de la santé seulement, ou s'il concerne aussi la FAS. Pour sa part, elle considère que l'on peut difficilement soutenir le fait que la FAS a échoué dans son projet de promouvoir l'interdisciplinarité. Mme Kempeneers observe ensuite que le texte enchaîne sur des considérations de gouvernance en évoquant l'asymétrie de la taille des facultés et les diverses contraintes que pose cette asymétrie, « notamment dans la conception et le développement du travail universitaire, si bien que la jonction des savoirs semble se faire en dépit de notre configuration institutionnelle et non sous son impulsion ». Elle se dit étonnée que l'on finisse par déplorer que le projet académique, du moins celui de la FAS, fonctionne bien en dépit de la configuration institutionnelle telle qu'elle est aujourd'hui. À son avis, ces exemples, et d'autres passages du document, justifient l'importance de clarifier les tenants et aboutissants du projet de transformation, entre autres les arrimages entre objectifs académiques et gouvernance, avant de se lancer dans cette consultation multidirectionnelle.

La présidente des délibérations avise que la durée qui avait été fixée pour la période de discussion générale est écoulée. Il est proposé de prolonger de 15 minutes cette période; la proposition de prolongation est appuyée, et adoptée à l'unanimité.

M. Burke présente des suggestions pour le panel. Il pense qu'il serait souhaitable de constituer un échantillon aléatoire, mais stratifié, qui permettra d'identifier des groupes de personnes – professeurs, étudiants, etc. Son autre suggestion serait d'assurer une équité homme-femme au sein de ce panel.

M. Charest dit avoir bien compris le sentiment exprimé par plusieurs membres de la communauté, en particulier les chargés de cours, de s'être sentis moins considérés dans l'exercice. Il assure que les membres de la direction reconnaissent l'importance de l'ensemble des employés à l'université et souligne que cet exercice appartient à toutes les catégories d'employés ainsi qu'aux étudiants, et il espère que tous vont y participer. Il réitère ses propos tenus aux séances précédentes sur le caractère ouvert et participatif de la démarche proposée à l'ensemble de la communauté universitaire, et qui se veut une coconstruction. Un choix fait par la direction de l'université. En ce qui a trait aux commentaires relatifs aux forums, aux ateliers et au sondage, il explique qu'il faut une variété de moyens pour aller chercher les opinions et consulter largement. Concernant les commentaires sur le calendrier jugé trop court, il rappelle qu'il a été dit clairement à l'automne que l'exercice ne serait pas complété en quatre mois. Il rappelle que le calendrier prévoit une consultation intensive sur une période de trois à quatre mois, suivie d'un document sur les grandes orientations vers la fin du printemps sur lequel l'Assemblée aura l'occasion de discuter l'automne prochain. En terminant, il dit comprendre des commentaires qu'il y a beaucoup d'idées et d'intérêt pour participer à cette consultation, ce dont il se réjouit.

Considérant le temps restant, la présidente des délibérations indique qu'elle recevra les interventions des trois personnes qui ont demandé la parole, et par la suite le vice-recteur présentera ses réponses aux questions et commentaires. Elle rappelle que le recteur et le secrétaire général doivent quitter à 16 h 20 pour une réunion du Conseil.

Mme Le Dorze réitère le malaise qu'elle avait exprimé à la séance précédente à l'effet que l'on peut penser que l'Assemblée est consultée alors qu'en fait elle n'est que spectatrice. Elle souhaiterait que l'Assemblée puisse débattre de cette question. Elle rappelle les demandes faites aux séances précédentes, notamment en ce qui a trait à une démarche scientifique, un diagnostic, et une méthodologie. Afin que l'Assemblée universitaire puisse participer activement à cette démarche, elle demande une séance spéciale de l'Assemblée, dans les prochaines semaines, pour débattre et faire avancer cette question. La proposition McFalls-Schiettekatte ayant été rejetée, l'Assemblée n'a pas de véhicule pour influencer le processus.

Revenant sur la question soulevée par M. Sylvain, M. Le Borgne souligne l'importance de tenir au moins un forum en soirée pour connaître le point de vue des chargés de cours qui sont plus présents le soir, de même que les étudiants des programmes de formation continue et les étudiants des études supérieures. Il évoque un biais méthodologique qui pourrait être créé dans l'analyse, du fait de ne pas avoir accès à ces personnes. D'autre part, pour favoriser la participation aux forums, il suggère d'annoncer à l'avance ce qui sera à l'ordre du jour de ces forums, ce qui y sera présenté et le type de formule utilisée (exploratoire, dirigé, semi-dirigé). Il y voit un moyen d'inviter les gens à se préparer à donner une opinion claire et précise lors de ces forums.

M. Saul fait part de la réaction globalement positive et ouverte de nombre de professeurs en regard de cette initiative. Il suggère cependant au vice-recteur de personnaliser les questions de manière à ce que les professeurs soient directement interpellés, impliqués dans la démarche. En ce qui concerne le rôle de l'Assemblée universitaire, il souligne que les membres ont reçu le document d'information (2016-A0021-0576<sup>e</sup>-165) qu'il a déposé pour rappeler à l'Assemblée qu'il y a une issue à la question posée par la participation de l'Assemblée. Ce document annonce une démarche qui sera prise à partir du mois de mars, pour faire participer l'Assemblée en aval de la consultation, non pas comme spectatrice, mais comme participante active dans le processus de décision. Cette démarche est à l'effet de former un comité d'étude qui étudierait le projet du vice-recteur à l'avance, afin que l'Assemblée puisse avoir en main une expertise par ses membres avant qu'elle prenne des décisions sur cette question. Il invite les membres de l'Assemblée qui auraient des suggestions pour compléter l'esquisse qu'il a soumise à communiquer avec lui d'ici deux semaines de manière à ce que sera soumis au Comité de l'ordre du jour soit une proposition bonifiée.

La présidente des délibérations cède la parole au recteur, celui-ci devant quitter avec le secrétaire général pour une réunion du Conseil débutant sous peu.

Le recteur se réjouit de percevoir des commentaires de nombreux signes d'intérêt des membres à contribuer à l'évolution et au devenir de l'Université. Il trouve intéressant aussi qu'il n'y ait eu aucun commentaire faisant allusion aux conditions de travail, puisque cette question ne relève pas de cette discussion. En réponse aux commentaires sur un plan prédéterminé, le recteur réitère qu'il n'y en a aucun parce qu'il croit que, pour une telle démarche de transformation, la communauté universitaire doit se donner l'espace pour ensemble lancer des idées et en débattre. Le meilleur plan que la communauté doit avoir c'est celui de toutes les parties concernées. Au sujet des préoccupations exprimées par rapport au calendrier jugé trop court, il réitère que le processus ne sera pas terminé en juin 2016, il s'agit d'une étape qui permettra d'enclencher les étapes suivantes. Tel qu'évoqué précédemment, il sera possible de s'ajuster au besoin. Cependant, il ne veut pas que le temps devienne une excuse pour tourner en rond. À propos des remarques au sujet de l'absence d'un diagnostic de la situation, le recteur souligne que l'Université n'est pas en crise, mais que dans le contexte de transformation du monde universitaire, sa situation va se détériorer si rien n'est fait. Il réitère la nécessité d'agir et se dit confiant dans la capacité collective d'identifier les problèmes qui peuvent être corrigés. En ce qui a trait au malaise exprimé par Mme Le Dorze et à sa suggestion d'avoir une assemblée spéciale, le recteur rappelle qu'une séance intensive est prévue le 16 mai, avec présentation d'un rapport d'étape, l'Assemblée pourra prendre position à ce moment-là. En terminant, le recteur dit compter sur les membres de l'Assemblée universitaire et que ceux-ci peuvent compter sur l'équipe de direction pour présenter un projet qui ralliera tout le monde. Le recteur s'excuse ensuite, devant quitter pour prendre part à la réunion du Conseil.

La présidente des délibérations cède la parole au vice-recteur au développement académique et à la transformation institutionnelle, pour répondre aux commentaires présentés.

En premier lieu, M. Boismenu se dit en accord avec les propos tenus par M. Molotchnikoff et les exemples qu'il a évoqués, notamment concernant les neurosciences. Il explique que la question de l'interconnexion des disciplines et des connaissances a été posée dès le départ et est reprise dans le *Guide de réflexion* (document 2016-A0021-0576<sup>e</sup>-164 amendé), en référant à plusieurs passages sous la section « Repenser l'Université ». On constate que les problèmes actuels n'appartiennent pas qu'à une discipline; cela étant, il faut trouver comment faire évoluer les façons de travailler et de former les étudiants. La question est de savoir si la communauté universitaire partage cet objectif. Si l'interconnexion des disciplines est importante, le défi est de trouver l'équilibre et une manière de faire qui soit féconde. C'est le défi qui est d'abord et avant tout posé dans le document. En réponse à Mme Kempeneers, sur l'idée que la promotion de l'interdisciplinarité aurait été laissée lettre morte à la FAS, M. Boismenu précise que le constat auquel elle référerait ne porte pas sur la FAS, mais sur le domaine de la santé. L'exercice de réorganisation de la connaissance entrepris il y a 40 ans au sein de la FAS s'est interrompu et n'a pas été poursuivi avec la même ardeur et systématisme dans d'autres domaines, notamment le domaine de la santé. Cependant la FAS est l'une des facultés où il se fait de l'interconnexion entre les disciplines, que ce soit dans les programmes ou dans la recherche. Il explique que si l'on partage cet objectif, la démarche peut se poursuivre et être appliquée à d'autres domaines, notamment dans le domaine de la santé, cependant il n'a pas de modèle précis. Au sujet de la question de la planification et du calendrier soulevée par M. Schiettekatte, M. Boismenu explique qu'en plus du mandat sur la transformation institutionnelle il a le mandat de mener une planification stratégique, et que ces deux démarches s'interpellent et s'influencent. Des activités de réflexion ont été amorcées depuis l'automne dernier – par exemple des rencontres avec les facultés et les directions de services sur leurs orientations et leurs priorités, des ateliers avec les professeurs au sujet du numérique – vont contribuer à la planification. En ce qui a trait au calendrier estimé trop court, il indique qu'une planification dans une université se réalise en général sur un horizon de 6 à 9 mois maximum. Or, il anticipe que la démarche sur la transformation institutionnelle prendra davantage de temps, étant donné les discussions à venir en Assemblée universitaire sur les principes et sur le plan d'action qui seront déposés à l'Assemblée à l'automne. En ce qui concerne les commentaires au sujet de la FEP, M. Boismenu dit avoir l'impression qu'on lui fait un procès d'intention. D'abord à propos de la première figure de la page 8, portant sur la répartition des étudiants et des professeurs réguliers, il explique que ces deux variables ont été utilisées dans le but de démontrer la disparité entre les facultés dans le cadre de rencontres, notamment avec les doyens, et personne n'avait commenté. Lorsque le document a été diffusé jeudi dernier, on lui a rapporté qu'il y avait une sensibilité sur cette question, et ce matin cette présentation a été modifiée par l'ajout d'une deuxième figure comportant les variables étudiants et chargés de cours, pour la rendre plus représentative de notre façon de voir les choses. D'autre part, il rappelle qu'il a été doyen de la FAS pendant sept ans, une faculté qui compte environ 36 % de chargés de cours de l'UdeM et qui est la plus grande utilisatrice de chargés de cours. Comme doyen, il a toujours eu une excellente collaboration avec ceux-ci et ne les a jamais déconsidérés. En ce qui a trait à la tenue de forums en soirée, il indique avoir eu une longue rencontre avec le représentant de l'AGEEFEP sur les modalités de consultation, et le besoin de tenir des forums de soir n'a jamais été évoqué. Par contre l'idée d'avoir un kiosque de soir a été discutée et a été planifiée pour une soirée, tel que demandé. Concernant le panel de 20 personnes, il expose la réflexion qui a donné lieu au choix de la composition. Celle-ci a été établie selon la représentation des catégories de personnel à l'Assemblée universitaire (en y retirant les membres de la direction et les directeurs) qui est un corps représentatif au sein de l'institution. La composition du panel est la suivante : 10 professeurs, 3 chargés de cours, 3 étudiants, 2 professionnels et 2 représentants du personnel de soutien. Une représentation égale des hommes et des femmes sera assurée. Enfin, sur le commentaire au sujet d'un mandat du Conseil, il précise que les membres de la direction sont imputables au Conseil du fait qu'ils sont nommés par celui-ci, cependant la direction n'a pas reçu de commande du Conseil en regard de la démarche en cours.

En l'absence d'autre intervention, l'Assemblée met fin à l'étude de ce point.



AU-0576-11 **PROCHAINE SÉANCE**

La prochaine séance aura lieu le lundi 21 mars 2016, à 14 heures.

AU-0576-12 **CLÔTURE DE LA SÉANCE**

Sur résolution, la séance est levée à 16 h 40.